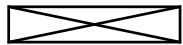


LISTE DES ALLERGENES MAJEURS

PÉRIODE DU 18 au 22 MAI 2026

	PLAT	Lait	Gluten	Œuf	Poissons	Sulfites	Fruits à coques	Crustacés	Mollusque	Soja	Céleri	Arachides	Moutarde	Sésame	Lupin
Lundi 18	Œuf mimosa		X	X									X		
	Flan de courgette/Feta	X	X	X											
	Carotte a la crème	X	X	X						X	X		X		
	Ananas frais						X								
	Moelleux au citron	X	X	X			X			X		X			X
Mardi 19	Salade composée	X	X	X			X						X		
	Saumon	X	X	X	X					X	X		X		
	Risotto/crème d'asperges	X	X	X									X		
	Charlotte aux fraises	X	X	X			X			X			X		
	Compote	X													
Jeudi 21	Surimi,mâche et crème d'aneth	X	X	X	X	X		X					X		
	Paupiette de volaille	X	X	X						X	X		X		
	Gratin de pomme de terre	X		X		X									
	Comté	X													
	Tarte aux fruits	X	X	X			X								
Vendredi 22	Tartelette à la tomate	X	X	X			X						X		
	Moussaka	X	X	X			X			X					X
	Fromage de chèvre	X													
	Verrine de mangues	X	X				X								



Allergène présent dans le plat

Le règlement INCO (Information du Consommateur) [N°1169/2011] est une nouvelle réglementation Européenne sur les denrées alimentaires applicable à partir du 13 décembre 2014.

A partir de cette date, les opérateurs en restauration hors foyer devront mettre à disposition de leurs clients une information écrite sur les allergènes présents dans les denrées alimentaires proposées.